

« Comment adapter la modernité à l'environnement ? »

Présentation par Jérôme Amory, délégué du Maire pour le quartier Bassin de la Villette :

Il s'agit d'une réunion atypique, présentée comme l'initiative des membres du groupe d'animation du Conseil de quartier. Les questions courantes d'ordre local n'y trouveront donc pas leur place habituelle. Trois exposés concernant les questions environnementales seront suivis de questions, sous la présidence de Mr Bernard Jomier, adjoint au Maire en charge de l'environnement et du développement durable.

Le prochain conseil est fixé au 18 mai en présence de Roger Madec, Sénateur Maire de l'arrondissement.

1/ Le climat.

Par Sylvain Cross, climatologue ingénieur de recherche à l'école polytechnique

Les débuts de l'agriculture, et de la civilisation, ont été contemporains d'un réchauffement climatique. Le climat dépend du soleil, des océans, de l'atmosphère et des surfaces continentales (végétation en tant qu'absorbeur de chaleur et puit de carbone, éruptions volcaniques).

Sans l'effet de serre de l'atmosphère, qui permet la retenue des rayonnements solaires réfléchis depuis la terre, la surface terrestre serait à moins 18 °. L'effet de serre est dû principalement à la vapeur d'eau et également au CO₂. Le climat est un système chaotique entre les 4 facteurs (soleil, atmosphère, continents, océans) : il suffit donc d'une augmentation minimale du CO₂ pour avoir de fortes variations climatiques. Depuis le milieu du 19^{ème} siècle, la quantité de CO₂ a doublé dans l'atmosphère du fait des automobiles, de l'industrie, de la déforestation. Rappelons aussi la participation du bétail (par ses gaz et éructations), le méthane étant mille fois plus puissant que le CO₂, mais on a découvert dernièrement qu'il est en partie aussi produit par la fonte des glaces polaires.

De 1860 à 2000, la température moyenne terrestre a monté de un degré.

Toutes les modélisations de prévisions climatiques plaident pour le réchauffement, à des échelles + ou - graves selon les scénarios de poursuite ou d'infléchissement de la pollution. De même la végétation va évoluer (champagne anglaise, pins en Ile De France)

Alors, que faire ?

- comprendre le climat par des travaux de recherche
- atténuer les émissions de gaz à effet de serre et la déforestation
- adapter au cas par cas

Bref historique écologique :

1895 travaux sur la température

1967 : élévation de température et du CO₂

1970 : conférence de Genève et incitation mondiale de recherche en climatologie

1988 : création du GIEC

1992 : conférence de Rio, « bonnes intentions »

1997 : Kyoto (engagement chiffré, et permis de polluer créateur d'emplois et de spéculation mais sans effet sur la pollution)

2007 : Film d'Al Gore et prix Nobel avec le GIEC suivi d'une montée des climato sceptiques

2009 : Copenhague, accord à minima.

Localement :

Actions d'information, actions symboliques

Réduire la consommation d'énergie fossile et étendre l'exploitation d'énergies renouvelables

Végétaliser, utiliser des matériaux réfléchissants, et récupérer l'eau de pluie (en étudiant le grand Paris, on perd 2 ou 3 degrés en végétalisant)

Intervention de Mr Bernard Jomier :

Mr Pompidou voulait adapter la ville aux voitures, maintenant on essaie d'adapter la modernité à l'environnement. Copenhague est tout de même un début.

D'ici 2020, Paris sera à la température de l'Andalousie. Gouverner c'est prévoir : végétaliser les toits, planter les rues, couvrir les sorties de Paris.

L'eau du canal depuis sa création arrose les jardins des Buttes Chaumont.

Pour répondre à la question sur Paris Habitat :

Paris a voté un plan climat adopté il y a 3 ans. Un bâtiment des années 70 correspond à 300 à 400 KW/H/m²/an, un bâtiment isolé à 150 KW/H et un habitat passif à 0 KW/H.

Pour le neuf à Paris, le plan climat impose de construire à 50 KW/H maximum. Rue de la solidarité, un plan de rénovation d'immeubles les fait passer de 350 à 150 KW/H.
La politique parisienne réussit à dissuader la circulation automobile.

2/ Antennes relais, téléphonie mobile

Par Mr Etienne Cendrier, président de l'association « Robin des toits »

Contrairement à ce qui se passe au niveau du médicament, il n'existe pas de tests d'innocuité dans le domaine des nouvelles technologies. On est tenté de faire un parallèle entre la montée en charge de la téléphonie mobile et ce qui s'est passé avec l'amiante ou le tabac qui ont eu longtemps d'ardents défenseurs de leur innocuité...

Les ondes des téléphones mobiles agissent sur le corps humain qu'elles traversent à différents niveaux : membrane cellulaire, ADN, levée de la barrière hémato-encéphalique.

Tous les systèmes sans fil sont concernés : téléphones sans fils et portables, wifi et wifi-max, antennes relais. Les opérateurs mènent un combat de rentabilité.

Les scientifiques indépendants affirment la non dangerosité des antennes relais au seuil de 0,6 V/mètre (sachant que les micro-ondes sont à 41 V/mètre). A la campagne, il faut rapprocher les antennes.

A Paris, une seule antenne (Bouygues Télécom) a été démontée. Mais les opérateurs ont perdu leur immunité. Avec le Grenelle des ondes, on parle du test à 0,6 V, à expérimenter en automne prochain.

Le marqueur le plus fiable est celui des assurances. En 1919 elles ont cessé de couvrir les industries de l'amiante, et en 2000 les risques présumés de la téléphonie mobile.

A Paris, on définit un seuil d'exposition :

Au printemps 2009, le jury citoyen en accord avec les associations a défini ce seuil à 0,6. La ville tarde à mettre en place cet avis du jury citoyen. Or, on observe des victimes de l'EHPS, syndrome d'électrohypersensibilité

Localement, qu'est-ce qu'on peut faire ?

-Stopper la wifi ou au moins la stopper sur sa « box » (mode d'emploi sur le site Robin des toits). A terme on devrait préférer le très haut débit avec fibres optiques. En Allemagne, en Autriche, le wifi est interdit dans les écoles. En France, seule les villes de Courbevoie et d'Errouville ont pris cette mesure.

-Eviter le téléphone sans fil et lui préférer un téléphone filaire dans l'appartement. Ne se servir du portable qu'en cas de nécessité.

3/ Nécessité d'engagement

Par Mr Jacques Olivier Barthes, directeur de la communication à WWF

Au-delà des simples aspects techniques, se pose la question de l'engagement, du débat (Nucléaire, OGM, Pesticides)

Une partie des progrès se fait via procès et jurisprudence, réseaux environnement/santé.

On ne peut demander au consommateur d'être le méta-analyste de sa consommation, de maîtriser l'énoncé de toutes les étiquettes etc.

WWF travaille avec Orange sur le principe du kit main libre accroché au téléphone à la vente, et celui de plusieurs fils de rechange

Travail sur la commande publique : menus bio en scolaire, en lycée au niveau régional, en collectivité hospitalières.

58 % des nappes phréatiques sont polluées en France par oestrogènes, pesticides et autres.

On peut exiger des éditeurs scolaires qu'ils impriment sur papier recycle, utilisable 7 fois, ce qui favorise la collecte, l'économie sociale et solidaire.

Les élus doivent demander la possibilité juridique de boycott des produits sans exposition à poursuite, comme c'est le cas en France actuellement.

Au niveau d'actions symboliques, extinction des lumières proposées de 20h30 à 21h30 dans 255 villes de France.

Questions et remarques :

- Intervention d'un habitant qui se dit étonné de la tournure de ce conseil de quartier qui lui paraît ici ne pas remplir une fonction d'enseignement plutôt que d'organe de démocratie locale et souligne que sous la précédente mandature, le Conseil de quartier avait traité ces sujets en invitant déjà l'association « Robin des toits ». Il pense qu'il faudrait ici se pencher sur des problèmes locaux : bassins, zones inondables.
- Paris habitat, ex OPAC, ne tient pas compte des nouvelles normes, pourquoi ? Dans son immeuble, immenses baies vitrées pour le plaisir d'un architecte, et chaudières au gaz avec

factures monstrueuses. De plus les voies qui étaient axes rouges sont transformées en parcours escargots ce qui provoque des embouteillages.

- A l'angle du quai de la Marne et de la rue de Crimée, il y a un immeuble social, ou une habitante a découvert une antenne en ouvrant ses fenêtres. Elle pointe un problème de déficit d'information, et donc de démocratie
- Les lampes à basse consommation sont-elles dangereuses du fait d'un rayonnement électromagnétique ?
Les ampoules à basse consommation sont dangereuses seulement au niveau du culot et dans un rayon de grande proximité à 20 W et plus, donc en lampe de chevet proche et puissante. Certains culots sont recouverts d'un enduit alumineux pour stopper cet effet.
- Chez Bouygues Télécom, la « box » ne permet pas de déconnecter la wifi. Alors que faire ?
Pour tous les opérateurs, la wifi est connectée par défaut, mais on peut la déconnecter (mode d'emploi sur le site de Robin des Toits)
- Une habitante a compté 6 antennes relais dans son périmètre, dont une au dessus d'une école rue Petit.
*Il est possible de demander à la mairie concernant les antennes relais la carte de l'existant, le plan de déploiement. Concernant les mesures, il faut savoir que le bureau de contrôle est mandaté par les opérateurs, ce qui pose un problème d'indépendance
On peut demander une mesure auprès de la mairie d'arrondissement, en privilégiant les étages, car le champ est faible en RDC.
Par exemple rue d'Alsace Lorraine, il y a déjà 9 antennes et Orange en demandait 3 autres qui lui ont été refusées.*
- Où est-il le moins dangereux de se situer par rapport à l'antenne : par exemple, en dessous ?
*Il n'est pas moins dangereux d'être sous l'antenne relais.
La solution, c'est un champ maximum de 0,6 V, on peut alors utiliser le portable. Cela nécessite d'augmenter le nombre d'antenne et cela coûte plus, d'où l'absence de motivation chez les opérateurs.*
- Qu'en est-il des ondes radio et télé ?
*Contrairement à la téléphonie mobile dont les ondes traversent le corps de façon hachée, celles de radio-télé, juste en dessous en fréquence, ne sont pas nuisibles.
Les associations militent pour des portables vendus directement équipés d'oreillettes filaires en place (surtout pas blue tooth)*
- Que penser de l' « Autolib » ?
Désaccord des verts avec Mr Delanoë sur l'Autolib, dans la crainte d'un réinvestissement du transport automobile et la désapprobation de la production électrique nucléaire
- Que penser des problèmes du Bas-Belleville?
Mr Jomier signale également son désaccord en conseil d'arrondissement sur la décision de demande d'expulsion des vendeurs à la sauvette dans le quartier du bas Belleville.
- Que doit-on penser de la dépendance à l'électricité ?
Un grand problème de l'arrondissement est dans la précarité énergétique de nombreux bâtiments
- Ne peut-on imposer une désactivation des portables dans les transports en commun ?
Proposition à la région de wagons sans ondes électromagnétiques
- Que penser de la démocratie participative de ce quartier avec ses 40 participants environ pour combien d'habitants?
Concernant la démocratie locale, les conseils de quartier n'ont pas d'outils de décision et il est difficile pour 36 élus de représenter 180000 habitants. Comment donner du pouvoir aux conseils de quartier ?
- La séance étant presque levée, Mme Rodenas demande la parole pour rappeler qu'un objectif de la séance était de proposer l'élaboration d'un cahier de bonnes pratiques locales écologiques.
Mr Amory précise que ce projet sera débattu et organisé avec le groupe d'animation.